NOTICE DESCRIPTIVE SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE

GROUPE SCOLAIRE BOUSQUET

38 ROUTE NATIONALE DE LA VISTE - 13015 MARSEILLE

ETABLISSEMENT DE TYPE –R DE 3eme CATEGORIE

Je soussigné, Monsieur José Antonioli, *de la Délégation Générale de l'Architecture et Valorisation des Equipements de la ville de Marseille, m'engage à respecter les dispositions édictées dans la présente notice et m'engage à respecter les règles générales de construction, prise en application du chapitre 1er du titre 1er et du livre 1er du Code de la Construction et de l'habitation.*

Le Maître de l'Ouvrage

Date et signature

Fait à Marseille le 2018

TABLE DES MATIERES

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL 3

PRINCIPALES REGLEMENTATIONS APPLICABLES 4

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT ET DE SES ACTIVITES 4

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DU PROJET OU DES TRAVAUX 4

CLICDVERCREM 6

CADASTRE 9

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

DESCRIPTIF DES ACTIVITES ENVISAGEES DANS L'ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC :

Enseignement

☐ CONSTRUCTION NEUVE

☐ EXTENSION

☒ MODIFICATION D'UNE CONSTRUCTION EXISTANTE

Remplacement du système de sécurité incendie

DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT :

GROUPE SCOLAIRE BOUSQUET- Type R de 3eme catégorie,

ADRESSE PRINCIPALE :

ROUTE NATIONALE DE LA VISTE, 13015 Marseille

MAITRISE D'OUVRAGE (NOM OU RAISON SOCIALE) :

Délégation Générale de l'Architecture et Valorisation des Equipements de la ville de Marseille,

ORGANISME DE CONTRÔLE : **Apave**

PERSONNE A CONTACTER POUR OBTENIR DES PRECISIONS SUR LE PROJET OU SOLLICITER DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES :

Nom : Monsieur KEVIN DELACROIX

Coordonnée téléphonique : 06 32 87 35 92

Adresse électronique : kdelacroix@marseille.fr

PRINCIPALES REGLEMENTATIONS APPLICABLES

- Code de l'Urbanisme – articles L 421.1 – L 421.3 - R 421.5.1 - R 421.38.20 - R 421.53
- Code de la Construction et de l'Habitation - articles R 123-1 à R 123.55
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié - Dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
- Arrêté du 4 juin 1982 – Dispositions applicables aux établissements de type R,
- PV N° 2017/17036 de la commission communale de sécurité du 10 février 2017
- Normes françaises :
  - NF C 14-100 et 15-100 sur les installations électriques,
  - NFS 61-930 à NFS 61-940, NDS 61-949 et plus particulièrement les normes d'installation des systèmes de sécurité incendie.

Dans la suite du présent document, les abréviations suivantes seront utilisées :

CCF	: Clapet Coupe-Feu	DAI	: Détection Automatique d'Incendie
CCH	: Code de la Construction et de l'Habitation	DAS	: Dispositif Actionné de Sécurité
CF	: Coupe-Feu	ERP	: Etablissement Recevant du Public
ECS	: Equipement de contrôle et de signalisation	UP	: Unité de passage
CMSI	: Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie	FP	: Ferme-Porte

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT ET DE SES ACTIVITES

Description sommaire de l'établissement

Il s'agit d'un bâtiment en R+3 de construction traditionnelle de type Egger.

Les locaux se décomposent de la manière suivante :

- Au R+3 : 8 salles de classe, 2 locaux de stockage et des sanitaires. Ce niveau est desservi par 3 escaliers intérieurs totalisant 6 Unités de Passage (UP).
- Au R+2 : 7 salles de classe, 1 salle informatique, 1 local de stockage et des sanitaires,
- Au R+1 côté élémentaire : le bureau du médecin, le bureau du psychologue, un cabinet médical, une salle polyvalente, un office et un CDI, une tisanerie,
- Au RDC haut, côté maternelle, prolongement élémentaire : 8 salles de classe, sanitaire, une salle de repos, salle du personnel, 2 chambres fortes et 1 bureau de direction,
- Au rez-de-chaussée bas : 2 réfectoires, cuisine isolée au gaz, bureau, salles de repos, 1 hall, sanitaire, 1 local de stockage, 2 bureaux administratifs, salle des maîtres, local de rangement, chaufferie au gaz (32Kw x2), un report d'alarme dans le bureau de la directrice de maternelle. L'ensemble dégage par 4 sorties totalisant 8 UP.

On note que les recoupements des couloirs de grande longueur (39 m) n'ont pas été demandés et qu'il existe un cul de sac de 11,50 m au rez-de-chaussée de la maternelle.

L'établissement dispose d'un système de désenfumage dans les escaliers encloisonnés et d'un système d'alarme incendie estampillé en 1996 composé seulement de la partie SDI.

Le gymnase est ouvert au public, le soir à des clubs, équipé d'une alarme de type 4 et desservi par 2 sorties totalisant 4 UP

DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DU PROJET OU DES TRAVAUX

- Remplacement du SSI de catégorie A, par un SSI de catégorie B, associé à un équipement d'alarme de type EA2a,
- Implantation du matériel central de du SSI dans le bureau de direction au R+1 de l'élémentaire,
- Implantation d'un tableau répétiteur de zones dans le bureau de la directrice de la maternelle,
- Implantation des déclencheurs manuels dans les circulations au droit des escaliers, aux sorties conformément à l'article MS65,
- Implantation de diffuseurs lumineux dans les endroits où les personnes en situation de handicap peuvent être isolées conformément à l'article GN8,
- L'équipement d'alarme du gymnase (EA4), ne sera pas remplacé, compte tenu que ce bâtiment peut être utilisé en dehors des heures d'ouverture du groupe scolaire,
- Portes à fermeture automatique conservée, (escaliers et recoupement), conformément aux articles R15 et R16,

- Les portes de recoupement ou des escaliers non asservies au processus d'alarme, seront équipées de maintiens électromagnétiques

L'avis technique de la commission de sécurité est demandé pour asservir les portes des escaliers et de recoupement des circulations, non équipées de maintiens électromagnétiques.

Par ailleurs, l'équipement d'alarme installé sera de type EA2a à la place d'un équipement EA2b tel que demandé à l'article R31.

C L I C D V E R C R E M

N° DE LA RUBRIQUE	RUBRIQUES	ELEMENTS	REF. REGLEMENTAIRES	DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES TRAVAUX	DISPOSITIONS ACTUELLES OU PROPOSEES
1	CLASSEMENT	Définition	CCH R.123-2	Non modifié par les travaux	- Activité de l'établissement : Enseignement
		Catégorie, Effectif	R.123-19 R2	PV N° PV N°2017/17106 de la commission communale de sécurité du 03/02/2017 ;	- Public :575 personnes - Personnel : 51 personnes - Total : 626 personnes
		Types	R1	PV N° PV N°2017/17106 de la commission communale de sécurité du 03/02/2017 ;	- **ERP du 1er groupe, de 3eme catégorie, de type R**
2	IMPLANTATION	Desserte	CO1 à CO6	Non modifié par les travaux	-
		Isolement	CO6 à CO10	Non modifié par les travaux	-
3	CONSTRUCTION	Résistance structure	CO11 à CO15, R6	Traditionnel – non modifié.	- Bâtiment de type Egger
		Locaux enseignement, Installations techniques	R7	Sans objet	-
		Préaux	R8	Non modifié par les travaux	-
		Volume intérieur	R9	Non modifié par les travaux	-
		Couverture	CO16 à CO 18	Non modifié par les travaux	-
		Façades	CO19 à CO22	Non modifié par les travaux	-
		Distribution intérieure	R6	Non modifié par les travaux	-
		Locaux à risques	CO27 à CO29 - R10 à R12,	Non modifié par les travaux	-
		Conduits et gaines	CO30 à CO33	Non modifié par les travaux	-
		Aménagement intérieurs	R18	Non modifié par les travaux	-
4	DEGAGEMENTS	Dégagements	CO38	Non modifié par les travaux	
		Largeur des dégagements	R13	Non modifié par les travaux	-
		Dégagements maternelle	R14	Non modifié par les travaux	-
		Dégagements en sous-sol	CO39	Sans objet	-
		Dégagements accessoires	CO41	Non modifié par les travaux	-
		Balisage des dégagements	CO42	Non modifié par les travaux	-
		Circulations	R16	Non modifié par les travaux	- Complément de maintiens électromagnétiques sur les portes de recoupement non équipées.

		Escaliers	CO49 et CO56, R15	Non modifié par les travaux	-
		Ascenseur et escalier mécanique	AS	Sans objet	-
		Evacuation différée	CO57 à CO60	Sans objet	-
5	**VENTILATION DESENFUMAGE**	Principes	DF5 et DF6, R19§5	Sans objet	-
		Calcul et cantons	IT 246	Non modifié	- Désenfumage des escaliers encloisonnés par commande au bas de la cage.
		Règles utilisation	R20	Sans objet	-
		T° utilisation app. Emission	R21	Sans objet	-
		Ventilation	R22	Sans objet	-
		Installation pédagogique	R23	Sans objet	-
6	**ELECTRICITE ECLAIRAGE**	Installation sécurité	EL12 à EL17	Sans objet	-
		Eclairage sécurité	R27	Non modifié par les travaux	-
		Généralités			-
	CHAUFFAGE VENTILATION	Installation Sup à 70kW	CH5	Non modifié par les travaux	-
		Installation inf ou = à 70kW	CH6	Non modifié par les travaux	-
		Stockage de combustible	CH13 et CH17	Non modifié par les travaux	-
		Ventilation	CH44 à CH55	Non modifié par les travaux	-
		Cuisine et libre-service	R28	Non modifié par les travaux	-
7	**RISQUES SPECIAUX**	Obligation de contrôle	GE2 à GE9	Respecté	- La réception technique fera l'objet d'un rapport de réception technique par coordinateur SSI et le RVRAT des travails rédigés par le bureau de contrôle.
8	**MOYENS DE SECOURS**	Moyen extinction	R30	Non modifié par les travaux	- .
		Dispositif facilitant les SP	MS41 à MS44	Non modifié par les travaux	- Mise à jour des plans d'intervention et d'évacuation
		Exercice d'évacuation	R33	Sans objet	-
		SSI	MS53 à MS70, R31	**Modifié**	- Remplacement du SSI de catégorie A, obsolète, par un SSI de catégorie B, associé à un équipement d'alarme de type EA2a, - Implantation du matériel central de l'équipement d'alarme dans le bureau de direction au RDC de l'élémentaire et d'un tableau répétiteur dans le bureau de la directrice de l'école maternelle, - Implantation des déclencheurs manuels dans les circulations au droit des escaliers, aux sorties au RDC conformément à l'article MS65, - Implantation de diffuseurs lumineux dans les endroits où les personnes en situation de handicap peuvent être isolées conformément à l'article GN8,

		Equipement alarme	R31	**Modifié**	- Equipement d'alarme de type EA4 du gymnase conservé, - Diffusion de l'alarme générale maternelle et élémentaire sans temporisation, - Implantation de diffuseurs lumineux dans tous les locaux ou les personnes en situation de handicap peuvent être isolées : -sanitaires, vestiaires, locaux techniques.
		Alerte	R32	Non modifié par les travaux	

CADASTRE

cadastre.gouv.fr

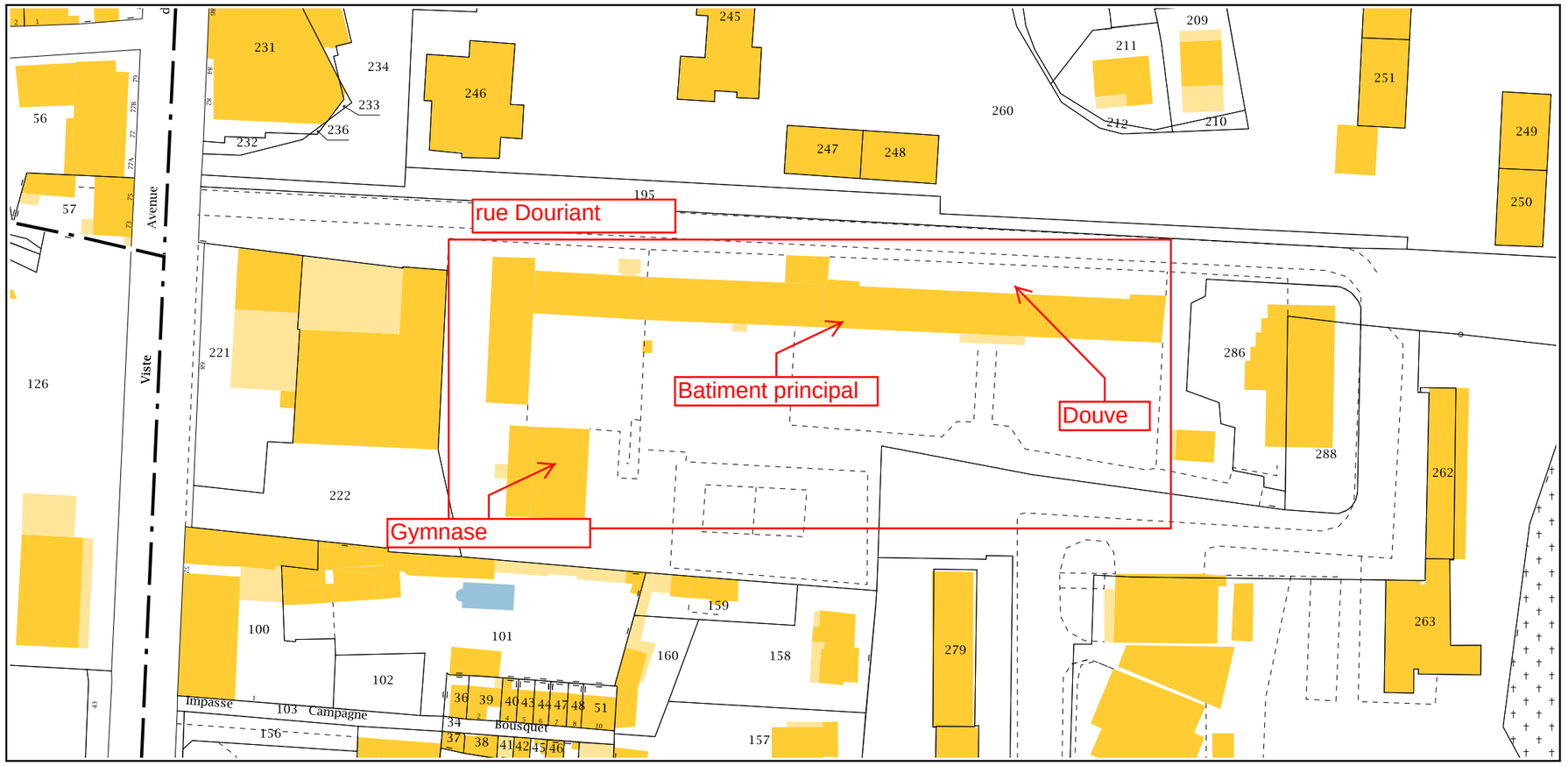

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics